

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE SAGUENAY

**Saguenay, le 17 juillet 2020** – La Ville de Saguenay suivra les consignes de santé publique du gouvernement provincial et annonce que le port du masque sera obligatoire dans tous les espaces publics des bâtiments municipaux fermés ou partiellement couverts dès le samedi 18 juillet, que cet édifice soit ouvert ou non à la population.

L'hôtel de ville, les édifices à bureaux (incluant les permis et programmes), les bibliothèques, les quartiers généraux des services de police et d'incendie, les arénas, les pavillons de loisirs, les salles communautaires, les garages municipaux, les usines de traitement ou de filtration de l'eau, entre autres, sont tous concernés par cette mesure.

Toute personne qui ne porte pas le masque se verra refuser l'accès aux bâtiments. Seules les exceptions pour quelqu'un qui ne peut porter le masque en raison de problèmes médicaux et pour les enfants s'appliqueront.

Les services municipaux demeurent ouverts pour les citoyens, qui ont fait preuve de discipline et de collaboration depuis le début de la pandémie, et la Ville de Saguenay demande à la population de conserver ces bonnes habitudes et de nous aider à poursuivre notre travail en respectant les règles lors de visites dans les édifices de la municipalité.

-30-

Source : Service des communications et  
des relations avec les citoyens  
Tél. : 418 698-3350